



27^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

DE LA FONDATION LES FOYERS FARNHAM — 10 juillet 2024

FORMULAIRE
D'INSCRIPTION
EXPOSANT

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPOSANT

NOM DE L'ENTREPRISE

TÉLÉPHONE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

PERSONNE RESSOURCE

TITRE

ADRESSE COURRIEL (OBLIGATOIRE)

TÉLÉPHONE (OBLIGATOIRE)

CATÉGORIE

Kiosque jeu
500\$

Kiosque service
500\$

Kiosque produit
GRATUIT

BRÈVE DESCRIPTION DU JEU OU DU PRODUIT OFFERT

POUR INFORMATIONS

Sylvie Ouellette
(450) 931-0910 | golf@fondationfoyersfarnham.org
www.fondationfoyersfarnham.org

VOUS AVEZ LE DON DE NOUS AIDER!



27^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

DE LA FONDATION LES FOYERS FARNHAM — 10 juillet 2024

FORMULAIRE
D'INSCRIPTION
EXPOSANT

BESOIN DE L'EXPOSANT

ÉQUIPEMENT

TABLE

15\$/table

Quantité nécessaire :

CHAISE

10\$/chaise

Quantité nécessaire :

POUBELLE

10\$/poubelle

Quantité nécessaire :

SAC DE GLACE

5\$/sac

Quantité nécessaire :

REPAS (GRATUIT)

Le tournoi de golf vous offre le service de repas midi (portion individuelle)

Pour avoir accès au repas gratuit, il faudra l'avoir mentionné dans le formulaire présent.

Aucune réservation ne sera prise sur les lieux.

Quantité nécessaire :

ALLERGIES, INTOLÉRANCES ET CONTRAINTES ALIMENTAIRES

NOM

.....

NOM

.....

SPÉCIFICATION

.....

SPÉCIFICATION

.....

HORAIRE

8H30 À 11H00 Montage

12H30 À 17H30 Tournoi de golf

18H15 Démontage

VOUS AVEZ LE DON DE NOUS AIDER!



RÈGLEMENTS

- L'exposant sera responsable du montage et du démontage de son kiosque le mercredi **10 juillet 2024**.
- L'exposant s'engage à respecter l'horaire du tournoi de golf et à maintenir un personnel suffisant à la disposition des golfeurs pendant toute la durée du tournoi.
- L'exposant doit, pour toute installation, produit ou substance qu'il expose, prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.
- Afin de respecter la quiétude des golfeurs et des exposants lors du tournoi, chaque exposant doit limiter tout son/bruit (musique, microphone, bruit de fonctionnement) à une zone d'écoute limitée par la dimension de l'unité d'exposition.
- L'exposant qui offre des boissons alcoolisées doit en aviser des organisateurs du tournoi de golf et avoir leur autorisation. De plus, les produits devront avoir le timbre de la RACJ.
- Les organisateurs du tournoi de golf se réservent le droit d'interdire toute manifestation, produit ou équipement qui, à leur avis, pourrait nuire au bon fonctionnement de l'événement, troubler ou menacer la sécurité de l'endroit, des participants et/ou du personnel.
- Aucun véhicule à moteur n'est admis sur l'aire de golf sans l'autorisation des organisateurs.

**Signature de l'organisateur du
tournoi de golf 2024**

Signature de l'exposant

Date

Date